



## **L'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie**

### **Rapport**

**Présenté par**

**M<sup>me</sup> Carole Poirier,**

**députée (Québec) et rapporteure**

**Commission de l'éducation, de la communication  
et des affaires culturelles**

**Luxembourg | 9 juillet 2017**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>Éducation civique et éducation à la citoyenneté</b> .....	<b>3</b>
<b>ÉDUCATION CIVIQUE ET ESPACE FRANCOPHONE</b> .....	<b>5</b>
<i>Enjeux généraux</i> .....	5
<i>Quelques actions entreprises dans des organisations et dans des États membres de l'espace francophone</i> .....	8
<i>Organisation internationale de la Francophonie</i> .....	8
<i>UNESCO</i> .....	9
<i>L'Assemblée parlementaire de la Francophonie</i> .....	10
<i>Au sein des sections de l'APF</i> .....	12
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>21</b>

« Personne ne naît bon citoyen, aucune nation ne naît démocratique. Mais pour tous deux, il s'agit plutôt d'un processus en constante évolution. Les jeunes doivent être inclus dès leur naissance. Une société qui se coupe de sa jeunesse est une société qui se coupe de sa source de vie et se condamne à mort. »

Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies  
et prix Nobel de la paix 2001

## **INTRODUCTION**

À Berne, en juillet 2015, lors de la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) de l'APF, la Section du Québec a proposé de mener une réflexion sur un nouveau thème d'étude, soit l'éducation à la citoyenneté, aussi appelée éducation civique. Celle-ci s'avère être une formation particulière et fondamentale pour le développement démocratique de nos États et de nos sociétés.

Dans l'espace francophone, les jeunes ne disposent pas tous des outils et de l'information nécessaires à l'exercice de leurs droits. C'est une préoccupation légitime notamment en Afrique, où la proportion de jeunes est particulièrement élevée, mais ailleurs dans la Francophonie également. C'est pourquoi une formation à l'attention des enfants et des jeunes, du primaire à l'université, sur l'exercice de leurs droits, de leurs devoirs et de leur rôle dans la vie politique, est une façon de leur permettre de se responsabiliser, et donc, de participer plus activement à l'édification de leur société et de favoriser une saine démocratie.

On conviendra de la pertinence de ce thème dans le cadre du mandat de la CECAC, à l'heure où les technologies de l'information et de la communication prennent de plus en plus de place dans la vie des jeunes et dans les établissements scolaires qu'ils fréquentent, ce qui ne peut qu'avoir un effet sur leur façon de voir leur société, leur culture et leur manière de vivre dans ce monde toujours plus diversifié et résolument « branché ».

L'éducation civique est primordiale, car la participation citoyenne des jeunes constitue un élément-clé du développement de nos institutions démocratiques. L'adoption de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, qui implique, entre autres, la responsabilisation citoyenne des acteurs de la Francophonie, en insistant sur la jeunesse, démontre bien l'importance de s'intéresser à cette question.

## **ÉDUCATION CIVIQUE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ**

Prodiguée dans certaines écoles, l'éducation civique désigne d'abord une formation qui prépare les jeunes à leur rôle de citoyen. Elle regroupe l'ensemble des connaissances qui ont trait à leurs droits, leurs devoirs et leur rôle dans la vie politique.

L'éducation civique regroupe aussi des connaissances, des attitudes et des comportements qui s'acquièrent dans le milieu de vie des jeunes, que ce soit à l'école, dans la famille ou même par l'entremise des médias. Au sens strict, l'éducation civique concerne l'enseignement des règles de la vie en communauté et des valeurs, mais on préfère parfois l'expression « éducation à la citoyenneté », qui « réfère plus largement à l'enseignement des droits et responsabilités politiques et du fonctionnement des institutions démocratiques dans une perspective critique<sup>1</sup> ». « L'éducation à la citoyenneté cherche [aussi] à amener les citoyens à s'interroger sur la légitimité ainsi que sur les tenants et aboutissants des normes et des rapports sociaux, et à agir de façon autonome<sup>2</sup> ».

En ce sens, l'éducation civique a une signification plus identitaire : il s'agit d'apprendre aux habitants d'un territoire à se conformer aux règles, valeurs, us et coutumes ayant cours dans leur société. L'éducation civique fait ainsi référence à un système de valeurs et de responsabilités sociales transmises d'une génération à l'autre.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Stéphanie Demers, Marc-André Éthier et David Lefrançois, « L'éducation civique à l'école québécoise », dans *L'état du Québec 2013*, Montréal, Boréal, 2013, p. 87.

Le civisme, de ce point de vue, désigne une « vertu », une attitude de respect pour la collectivité dont on est membre et en particulier pour les devoirs qui en découlent. On parle aussi de « socialisation » dans ce cas.

Quant à l'éducation à la citoyenneté, elle a des visées plus critiques, voulant amener le citoyen à agir de façon autonome à travers les normes et les rapports sociaux et politiques. Toutefois, dans ce rapport, l'expression « éducation civique » n'exclut pas le sens qu'évoque la formule « éducation à la citoyenneté ».

À l'échelle mondiale, les recherches démontrent que la tendance est au désintéressement et souvent au désabusement des jeunes sur les questions politiques. L'intensité de la participation des jeunes est variable. D'une part, on remarque que le faible engagement des jeunes dans la vie politique a un effet négatif sur la participation au vote et sur la qualité de la démocratie. D'autre part, l'on constate que les événements des dernières décennies ont démontré que les jeunes participent aux mouvements politiques et sociaux. L'on peut penser aux soulèvements populaires dans les pays arabes, aux mouvements de protestation contre les inégalités et aux manifestations étudiantes. Les réseaux sociaux sont partie intégrante de cette participation.

Or, plusieurs études attestent de l'incidence de l'éducation civique sur la participation citoyenne, et en particulier sur la participation électorale. Voici les éléments-clés d'une analyse produite par Élections Canada sur la question : « Des études réalisées au Canada, aux États-Unis et en Australie révèlent que l'éducation civique influence positivement les principaux facteurs associés à la participation électorale, comme les connaissances politiques, l'intérêt pour la politique, les attitudes, la participation civique et l'intention de voter.

En éducation civique, les méthodes et les approches ont de l'importance. Au Canada, des recherches ont [établi] que le service communautaire, lorsqu'il est intégré à des cours d'éducation civique, peut avoir une plus grande influence sur la participation politique future que l'enseignement magistral. L'éducation civique

devrait aussi prendre en compte les idées que les élèves se font de la politique au début du cours.

Des études internationales soulignent l'importance de l'apprentissage pratique par des simulations de gouvernement et d'autres activités, y compris des sorties éducatives et des visites de politiciens dans les classes<sup>3</sup>. »

La responsabilité citoyenne est évidemment cruciale pour toutes les tranches d'âge, mais le fait d'axer son développement vers la jeunesse assure sa pérennité. L'étude de ce thème est particulièrement pertinente dans l'espace francophone, car plus que jamais, la jeunesse y joue un rôle majeur.

## ÉDUCATION CIVIQUE ET ESPACE FRANCOPHONE

### Enjeux généraux

L'ONU note que les jeunes de 15 à 25 ans représentaient, en 2010, un cinquième de la population mondiale. De plus, la majorité de ces jeunes vivent dans les pays en développement. Ils « ne sont pas formellement représentés dans les institutions politiques nationales telles que les parlements et beaucoup d'entre eux ne participent pas aux élections<sup>4</sup>. »

Voici par ailleurs quelques chiffres sur la population francophone dans le monde, qui doivent attirer notre attention :

- Estimé à 180 millions en 2000 et 220 millions en 2010, le nombre de francophones approchera les 700 millions en 2050;
- 85 % de ces francophones seront en Afrique en 2050;

---

<sup>3</sup> Élections Canada, *L'impact de l'éducation civique sur la participation électorale*, <https://www.democracy-democratie.ca/content.asp?section=res&dir=rsrch/icevt&document=icevt&lang=f>

<sup>4</sup> Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral : guide de bonne pratique*, 2013, p. 13.

[http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Electoral%20Systems%20and%20Processes/FR\\_UN-Youth\\_Guide-LR.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Electoral%20Systems%20and%20Processes/FR_UN-Youth_Guide-LR.pdf)

- Compte tenu des dynamiques démographiques (vieillessement au Nord), l'Afrique comptera plus de 90 % des jeunes francophones de 15-29 ans en 2050;
- L'avenir démographique de la Francophonie reposera de plus en plus sur l'Afrique, et sera donc lié à des contextes nationaux plus multilingues<sup>5</sup>.

Comment outiller cette jeunesse pour la participation et l'engagement civiques? Dans son Guide de bonne pratique sur l'amélioration de la participation politique des jeunes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) donne des pistes et choisit une métaphore sportive pour montrer l'importance de l'éducation au monde de la politique et de la démocratie<sup>6</sup> :

« Quelqu'un qui regarde un match de football pour la première fois et ne connaît pas les règles du jeu quittera sans doute le stade déçu. En revanche, une personne qui passe chaque minute libre à jouer au football et en sait tout, savourera chaque minute passée dans le stade<sup>7</sup>. »

En plus de rappeler qu'il y a aussi un aspect ludique dans la démocratie, les élections et le débat citoyen, cette métaphore nous dit que, comme dans le sport, la connaissance et l'expérience du terrain et des règles du jeu peuvent rendre un jeune plus enclin à devenir un citoyen actif. C'est pourquoi l'éducation civique ne se limite pas à des connaissances. Elle doit s'incarner dans des expériences de participation civique dans les établissements scolaires ou dans le milieu de vie des jeunes. L'éducation civique doit aussi se vivre, à travers des expériences pratiques :

« Dans la plupart des pays, l'éducation civique fait partie des programmes scolaires sous une forme ou une autre. [...] Des preuves solides montrent que

---

<sup>5</sup> <http://www.francophonie.org/Estimation-des-francophones.html>

<sup>6</sup> PNUD, *op. cit.*

[http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Electoral%20Systems%20and%20Processes/FR\\_UN-Youth\\_Guide-LR.pdf](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Electoral%20Systems%20and%20Processes/FR_UN-Youth_Guide-LR.pdf)

<sup>7</sup> PNUD, *op. cit.*, p. 24.

l'éducation à la citoyenneté active est plus efficace si les élèves ne se contentent pas de lire sur l'engagement civique dans les manuels, mais qu'ils ont l'opportunité de l'expérimenter eux-mêmes.<sup>8</sup> »

Diverses approches existent pour faire vivre des expériences de participation politique aux élèves dans les établissements scolaires. Dans certains cas, on leur donne le droit de participer à la prise de décision dans leur lycée et leur université, notamment en Allemagne et en Suède. Dans d'autres pays, l'administration scolaire consulte les élèves pour la prise de décision. Des agences de développement et des ONG sont engagées dans le soutien à la création de conseils d'élèves, en Équateur par exemple, alors qu'en Grande-Bretagne un site Internet offre de l'information sur la mise en place et la gestion des conseils d'école. Depuis 1993, en Inde, dans l'État du Rajasthan, les enfants ont des droits étendus de participation directe dans les affaires scolaires, grâce à des conseils de jeunes qui ont notamment le soutien de l'UNICEF.

Par ailleurs, une campagne électorale est une occasion d'intéresser les jeunes à la politique. Par exemple, pendant les élections, le Programme des Nations Unies pour le développement considère, parmi les bonnes pratiques, qu'on peut utiliser certaines méthodes ludiques et des stratégies multimédias pour attirer l'attention des jeunes et les initier à la participation électorale. Cela dit, il est nécessaire de tirer profit de tout le cycle électoral. Ainsi, la période postélectorale n'est pas à négliger, puisqu'il est possible, comme le démontrent certaines expériences dans différents pays, de :

- faire entendre les jeunes dans les parlements et les gouvernements;
- faciliter la création de conseils nationaux ou de parlements de jeunes, menés par des jeunes;
- inviter des jeunes à visiter les parlements nationaux;
- lancer des programmes de stages pour les étudiants dans les parlements;
- former et soutenir les jeunes parlementaires;
- créer et soutenir des conseils de jeunes à l'échelle locale.

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 25.

De telles activités sont réalisables, avec différentes contraintes, peu importe le niveau de développement. Le numérique est, sans conteste, un atout majeur pour rejoindre le plus grand nombre de jeunes. Toutefois, le fossé numérique est un enjeu de taille qu'on se doit d'évoquer puisqu'une grande partie des jeunes des pays en développement ne peuvent pas bénéficier de ses avantages. Selon l'UNICEF par exemple, au Népal, seulement 2,2 % de la population a accès à Internet, un tiers a accès à la téléphonie mobile et 75 % à la radio<sup>9</sup>. Et en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et de l'Ouest, plus de 20% des jeunes ne savent même pas lire et écrire, et la différence entre les zones urbaines et rurales reste notable<sup>10</sup>.

D'ailleurs, comme vous le savez, le numérique sera un enjeu majeur pour les décennies à venir et il est important que la CECAC s'en saisisse. Par le renforcement de l'éducation au numérique, les États de la Francophonie pourraient faire un meilleur usage des technologies numériques et ainsi améliorer l'accessibilité à une éducation qui répond aux besoins des francophones, notamment en matière d'éducation civique. Le développement de toute société est en grande partie lié à l'accès à une éducation de qualité.

## **Quelques actions entreprises dans des organisations et dans des États membres de l'espace francophone**

### ***Organisation internationale de la Francophonie***

À l'égard du fossé numérique dans l'espace francophone, rappelons la Résolution sur l'éducation et la formation des femmes et des jeunes à l'ère du numérique, signée en 2014 à Dakar, lors de la XV<sup>e</sup> Conférence de la Francophonie. Les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont notamment engagés à faciliter l'accès aux ressources des services Internet par des transmissions à haut débit afin de créer, dans l'espace francophone, un vaste échange d'informations et de permettre ainsi à chacun de librement tirer profit de l'immense potentiel des réseaux numériques, dont la

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 13.

formation scolaire en ligne. Ils se sont également engagés à promouvoir une culture de l'éducation et de la formation à l'ère du numérique qui favorise la participation active des femmes et des jeunes au développement d'une Francophonie vivante et moderne, en toute égalité.

## **UNESCO**

L'UNESCO a mis sur pied un projet pilote, PhiloJeunes, en partenariat avec la Chaire UNESCO d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique, auquel le Québec et la France sont associés. Les objectifs généraux sont de développer le jugement, le sens critique, la sensibilité et une meilleure compréhension des valeurs démocratiques et civiques chez les jeunes de 5 à 16 ans. Il vise également à lutter contre l'intolérance et les préjugés, notamment par le biais des médias sociaux. Enfin, le projet vise à développer une meilleure compréhension des valeurs démocratiques et civiques, dont le sens de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la diversité culturelle.

Ce programme de dialogue philosophique est au diapason à la fois avec le Plan d'action gouvernemental québécois « La radicalisation au Québec : Agir, prévenir, détecter et vivre ensemble. 2015-2018 » sur la question du vivre ensemble qui inclut, entre autres, les notions de dialogue et de pensée critique. Ce projet trouve son inspiration également dans plusieurs recommandations issues du rapport de Malek Boutih « Génération radicale. Juin 2015 », alors qu'il propose une série de mesures visant l'enseignement des valeurs essentielles telles que la liberté, l'égalité et la fraternité mettant l'accent, notamment, sur le renforcement de la mixité sociale à l'école et la lutte contre l'échec scolaire comme source d'inégalité. D'ailleurs, mon rôle de rapporteure de la CECAC sur la diversité culturelle à l'UNESCO me permet d'y être associée.

Afin de s'assurer de l'efficacité de ce programme en faveur du dialogue philosophique, des « écoles pilotes » en France et au Québec auront comme mandat d'évaluer les impacts de la formation sur l'échantillon de jeunes participants. À ce jour, plus de 500 enseignants de niveaux primaire et

secondaire sont déjà formés au Québec. La perspective de collaboration sera étendue à d'autres pays de la Francophonie, dont la Belgique, la Suisse, la Tunisie et le Liban, là où certains groupes ont manifesté leur intérêt.

L'éducation philosophique assure le développement des sociétés, par l'importance accordée aux enjeux reliés au vivre ensemble. Plus les enfants y sont sensibilisés dès un jeune âge, plus ils considéreront la notion de la diversité culturelle comme un élément normal de leur quotidien.

### ***L'Assemblée parlementaire de la Francophonie***

Afin de permettre à l'APF de poursuivre ses efforts, notamment en matière de prévention de la radicalisation, la sous-commission de l'éducation s'est réunie, à Québec, le 2 novembre dernier, afin d'échanger sur l'éducation civique. Cette réunion a rassemblé une dizaine de parlementaires venus de la Belgique, de la France, du Niger, du Québec, du Sénégal, de la Suisse et de la Vallée d'Aoste. Elle a été présidée par M. Marco Viérin, président de la sous-commission de l'éducation de l'APF et président de la Section de la Vallée d'Aoste. Cette journée de travail avait pour but de sensibiliser les parlementaires à la question de l'éducation civique. La responsable du projet PhiloJeunes, M<sup>me</sup> Catherine Audrian, est intervenue afin de présenter aux parlementaires les grandes lignes du thème de l'éducation civique et les actions entreprises par les membres du projet PhiloJeunes.

Les parlementaires ont tenu dans le cadre de la réunion une table-ronde avec des acteurs externes œuvrant dans le domaine de l'éducation civique. Ils ont discuté des avantages allégués de l'éducation à la citoyenneté. Parallèlement à cet objectif, les discussions ont également abordé l'impact que l'éducation civique pourrait avoir sur la lutte contre la radicalisation. Suite à la table-ronde, tous les parlementaires étaient invités à se prononcer.

Des représentants du Parlement francophone des jeunes (PFJ) sont également intervenus lors de la réunion pour rendre compte aux parlementaires de l'importance de l'implication des jeunes dans les instances de la Francophonie et relater leur expérience lors de la Session à Berne en 2015. Ils ont également eu l'occasion d'échanger avec les parlementaires sur la résolution que les participants du PFJ ont adoptée dans le cadre de cette activité. Cette résolution traitait de l'importance d'étudier en français.

Par ailleurs, rappelons que c'est en 1999 qu'a été créé le PFJ de l'APF, dont l'objectif principal est de réaliser une simulation parlementaire pour illustrer, avec les nouvelles générations, le modèle de la démocratie parlementaire, et former ainsi de véritables citoyens responsables au sein de l'espace francophone. Ainsi, depuis 1999, 7 sessions du PFJ, regroupant des jeunes de l'espace francophone ont été organisées : à Québec (Canada) en 2001, à Niamey (Niger) en 2003, à Bruxelles (Belgique) en 2005, à Libreville (Gabon) en 2007, à Paris (France) en 2009, à Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2013 et à Berne (Suisse) en 2015. La 8<sup>e</sup> édition du PFJ se tiendra en marge des travaux de la 43<sup>e</sup> Session de l'APF, à Luxembourg, du 6 au 11 juillet. La concomitance des deux événements, à laquelle l'APF est fermement attachée, permet ainsi un véritable échange entre les jeunes et les parlementaires venant de tous les horizons, les premiers étant notamment amenés à présenter leurs résolutions devant les différentes Commissions et l'Assemblée plénière de l'APF.

Donnant une voix à la jeunesse francophone, les sessions du PFJ sont l'occasion pour cette dernière d'exprimer ses attentes et ses aspirations sous forme de résolutions et de déclarations. De plus, afin que cette parole ne reste pas lettre morte, ces propositions sont présentées aux parlementaires de l'APF par les jeunes eux-mêmes, créant ainsi un véritable lien entre ces derniers et leurs représentants. Certaines de ces propositions sont également présentées aux chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets de la Francophonie. Le PFJ permet enfin de susciter la création ou le renforcement des Parlements nationaux de jeunes dans les sections membres de l'APF.

### ***Au sein des sections de l'APF<sup>11</sup>***

À la suite de la présentation du projet de rapport lors de la réunion de la CECAC, à Cotonou (Bénin), les 3 et 4 mai dernier, certaines sections nous ont fait part des initiatives et des programmes qui ont été mis en œuvre dans leur État respectif en matière d'éducation civique et citoyenne. Les contributions des sections du Canada, de la France, du Luxembourg, du Québec, du Sénégal, de la Suisse et de la Wallonie-Bruxelles ont été intégrées. Des informations ont également été relevées concernant la Tunisie.

#### **Canada\***

Au Canada, bien que l'éducation au sens large relève du domaine de compétence provinciale, Élections Canada détient un mandat d'éducation en ce qui concerne les élections fédérales. L'organisme indépendant et non partisan mène fournit notamment des ressources d'éducation civique gratuites, notamment pour les niveaux primaires et secondaires. De plus, Élections Canada a conçu le programme Vote étudiant, qui consiste à simuler le vote d'élèves du primaire et du secondaire lors des élections fédérales et provinciales. Coïncidant avec les élections gouvernementales, les élèves en apprennent davantage sur le gouvernement et le processus électoral, en plus de faire des recherches sur les partis et leurs plateformes, discuter de questions d'actualité et exprimer leur suffrage pour les candidats officiels de l'élection. Lors des élections fédérales de 2011, environ 500 000 étudiants provenant d'environ 4000 écoles ont participé au programme<sup>12</sup>.

De plus, pour faire suite à un engagement électoral de revoir le mode de scrutin fédéral, la Chambre des communes a mis sur pied un comité parlementaire dont le mandat était notamment « de déterminer et d'étudier d'autres modes de scrutin, pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour, ainsi que

---

<sup>11</sup> Les contributions intégrales des sections marquées d'un \* se retrouvent dans le document de référence joint en annexe de ce rapport.

<sup>12</sup> Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires, [Témoignages](#), 2<sup>e</sup> session, 41<sup>e</sup> législature, 27 mars 2014, 1210, (M. Taylor Gunn, président, Civix).

pour examiner les questions du vote obligatoire et du vote en ligne<sup>13</sup> ». Le Comité spécial sur la réforme électorale a déposé son rapport en décembre 2016 lequel comporte une section sur l'éducation civique et plusieurs recommandations, dont les suivantes :

Recommandation 9 : «Le Comité recommande que, de concert avec les provinces et les territoires, le gouvernement examine des manières dont les jeunes de moins de 18 ans pourraient s'inscrire sur le Registre national des électeurs, préférablement par l'intermédiaire du système scolaire, au plus deux ans avant d'atteindre l'âge minimal pour voter. »

Recommandation 10 : «Le Comité recommande que le gouvernement octroie à Élections Canada le mandat supplémentaire d'encourager la participation électorale, notamment au moyen d'initiatives comme Vote étudiant organisé par Civix, et de meilleurs efforts de sensibilisation des Canadiens aux options de vote avant le jour des élections (vote par anticipation, vote par la poste, vote à n'importe quel bureau d'Élections Canada), et qu'il lui accorde les ressources nécessaires pour s'en acquitter<sup>14</sup>.»

## France

L'éducation civique et citoyenne tient une place importante dans les programmes scolaires français depuis de nombreuses années. Plus précisément, depuis les années 1990, elle s'articule autour de trois dimensions, jugées indispensables à la formation de la citoyenneté des jeunes Français : des cours d'éducation civique; une participation des élèves du secondaire aux instances de gouvernance de leur établissement; et des projets éducatifs poussant les élèves à agir en tant que citoyens, tant en dehors qu'au sein de l'école. L'éducation civique est enseignée dès le primaire, et se poursuit dans le secondaire.

---

<sup>13</sup> Chambre des communes, Comité spécial sur la réforme électorale, À propos, [Mandat](#).

<sup>14</sup> Chambre des communes, Comité spécial sur la réforme électorale, [Renforcer la démocratie au Canada : Principes, processus et mobilisation citoyenne en vue d'une réforme électorale](#), 42<sup>e</sup> législature, 1<sup>ère</sup> session, décembre 2016.

À la rentrée 2015, l'éducation civique a été renouvelée, prenant officiellement le nom d'éducation morale et civique (EMC). Créée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, l'EMC s'appuie sur quatre dimensions constitutives : la sensibilité, le droit et la règle, le jugement, l'engagement. Dès les premières années du primaire, un accent particulier est mis sur la laïcité, définie comme « la liberté de penser et de croire ou de ne pas croire ».

Le cadre prévu pour l'EMC est principalement le débat et le dialogue, avec des activités telles que la discussion à visée philosophique, qui encourage les élèves à réfléchir au sens des mots et des choses, ou encore les conseils des élèves, conçus comme des espaces de gestion de conflits à l'échelle d'une classe ou d'un établissement. La volonté est de former l'esprit critique des élèves et de les initier au débat argumenté et constructif.

### **Luxembourg\***

Au Luxembourg, la participation aux cours d'instruction civique est une des conditions à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Ce cours est intitulé « Vivre ensemble au Grand-Duché de Luxembourg » et comporte trois modules portant sur les droits fondamentaux des citoyens, les institutions étatiques et communales ainsi que sur l'histoire du Grand-Duché de Luxembourg et l'intégration européenne.

L'éducation à la citoyenneté fait partie des priorités du gouvernement dans le cadre de la politique éducative et est dispensée à tous les niveaux du secondaire. Pour ce faire, il a opté pour la création d'une structure indépendante, le Centre pour l'éducation à la citoyenneté – Zentrum fir politesch Bildung – chargé d'élaborer les concepts pour une éducation à la citoyenneté, tant à l'école que dans les structures d'accueil, de centraliser les efforts, de développer des offres pédagogiques, de mettre en place des campagnes d'information et de promouvoir la compréhension de la démocratie et la participation politique des

enfants et des jeunes. Ce Centre prend la forme d'une fondation de droit privé afin de garantir son autonomie.

Le débat autour de l'ouverture du droit de vote dès 16 ans, dans le cadre du référendum de juin 2015, a mis une fois de plus en lumière l'importance de l'éducation à la citoyenneté pour permettre aux jeunes de prendre leur place dans la société et de préparer leur rôle de citoyen actif et responsable.

L'éducation à la citoyenneté s'inscrit aussi dans un effort de cohésion sociale, en touchant tous les enfants. Particulièrement au vu de la faible participation de la population d'origine immigrée aux offres dans le domaine de l'engagement social, bénévole et politique. La loi sur l'éducation non formelle (loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse) des enfants et des jeunes propose un cadre de référence qui inclut l'éducation à la citoyenneté comme une des missions obligatoires des crèches, maisons relais et service pour jeunes.

## **Québec**

Depuis le début des années 2000, l'éducation à la citoyenneté dans le parcours scolaire à l'école québécoise prend deux avenues. La première réside dans son intégration aux disciplines de l'univers social, c'est-à-dire l'histoire et la géographie, de la troisième année du primaire à la dernière année du secondaire. La seconde se retrouve dans le thème du vivre-ensemble et de la citoyenneté, l'un des cinq domaines généraux de formation qui doivent être abordés à l'école, dans toutes les disciplines.

Des organisations privées travaillent également au développement des compétences citoyennes des jeunes à travers divers programmes d'activités à l'extérieur du cursus scolaire, tels l'INM et le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté. D'autres environnements que les milieux scolaires peuvent donc aussi être mis à contribution et offrir un ensemble d'expériences concrètes de participation.

Mentionnons également l'instauration, depuis septembre 2008, du cours Éthique et culture religieuse qui a comme objectif de favoriser une meilleure compréhension de la société québécoise, de son héritage culturel et religieux et de la diversité des croyances.

Pour sa part, l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) propose de nombreux programmes éducatifs, offerts à tous les niveaux d'enseignement, c'est-à-dire du primaire à l'universitaire. Ainsi, celle-ci organise plusieurs simulations parlementaires, présente un jeu-questionnaire sous forme d'un tournoi sur différentes facettes de la démocratie et produit des publications à caractère éducatif.

Pour sa part, l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) propose de nombreux programmes éducatifs offerts à tous les niveaux d'enseignement, c'est-à-dire du primaire à l'universitaire. Au niveau primaire, l'ANQ organise le Parlement écolier, destiné aux élèves de 6e année. Chaque classe participant à cette simulation parlementaire rédige un texte de loi, élit un représentant et expérimente les différentes étapes de l'adoption d'un projet de loi, tant en Chambre qu'en commission parlementaire. Le Parlement des jeunes s'adresse, quant à lui, aux étudiants de 3e et 4e secondaire. Pendant deux jours, les participants présentent et débattent de projets de loi sur des sujets qui les préoccupent. Les jeunes du niveau collégial peuvent participer au Forum étudiant, où ils ont l'occasion d'approfondir leurs connaissances de la procédure parlementaire, du processus législatif et du fonctionnement d'un État démocratique. Enfin, les jeunes de 18 à 25 ans peuvent participer au Parlement jeunesse et au Parlement étudiant.

L'ANQ accorde également une importance particulière à la Tournée de la présidence, qui s'adresse aux jeunes du secondaire. Dans le cadre de ce programme, la présidence de l'ANQ visite des écoles et fait connaître les institutions parlementaires, le rôle des députés et le rôle de l'ANQ comme lieu d'expression et de débats sur des enjeux qui touchent les jeunes.

De plus, en 2014, l'ANQ a mis en ligne « Par ici la démocratie », un nouveau site Internet pour les jeunes. Cette boîte à outils est une référence fiable pour l'histoire et l'éducation à la citoyenneté au Québec. Le site pose un regard nouveau et original sur nos institutions parlementaires, tout en permettant de favoriser la compréhension du rôle fondamental d'un parlement au sein d'une société.

Finalement, en 2013, le gouvernement du Québec a adopté un projet de loi permettant de voter dans les établissements collégiaux et universitaires afin de favoriser l'exercice du droit de vote des jeunes adultes et leur participation au processus démocratique.

### **Sénégal\***

Selon la section sénégalaise, l'ampleur du défi se constate «à travers l'érosion de la conscience citoyenne qui touche autant aux valeurs qu'aux règles de la vie en société. Cette réalité se manifeste, entre autres, par la diminution du sens de l'État et des institutions républicaines; un émoussement de l'engagement patriotique; une perte de sens des valeurs traditionnelles et la dégradation des mœurs et la délinquance juvénile.»

Au Sénégal, le Programme de développement de l'éducation et de la formation vise à améliorer la qualité des apprentissages et comprend l'éducation aux droits de de la personne, à la paix et à la citoyenneté et à intégrer la notion de citoyenneté démocratique. Dans le cadre scolaire, mentionnons l'utilisation d'une approche pour sensibiliser les populations aux droits de la personne à partir de leur culture.

Les outils traditionnels comme les contes, les proverbes, les dictons et les récits des griots ont été utilisés pour véhiculer le message des droits fondamentaux, surtout dans le contexte des civilisations orales où l'on ignore la forme déclaratoire des droits de l'Homme.<sup>15</sup>

### **Suisse\***

En Suisse, l'éducation à la citoyenneté ou instruction civique est abordée dans les cycles 2 (8-12 ans) et 3 (13-15 ans) de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au cours de la formation secondaire. Il acquiert les connaissances nécessaires pour comprendre l'organisation de la société et de ses institutions (sur les plans local, cantonal, national et international), afin de pouvoir s'y engager en connaissant ses droits et ses devoirs. Par ailleurs, les élèves s'impliquent de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des conseils de classe ou des conseils d'école, ainsi que l'organisation et la participation à différentes actions citoyennes, comme les travaux d'intérêt public.

Une des mesures prises pour sensibiliser les jeunes aux enjeux politiques et les intéresser au fonctionnement des institutions de l'État prend la forme d'un site Internet du Parlement suisse, appelé «Junior Parl». Ce site vise à familiariser les jeunes à l'activité des conseils législatifs et à leurs organes, et à les informer de manière appropriée aux débats politiques en cours. Finalement, un jeu politique appelé « Mon point de vue » permet aux classes scolaires qui visitent le Parlement de prendre place dans la grande salle du Conseil national et de mener un véritable débat politique.

### **Tunisie**

En Tunisie, le PNUD a utilisé une variété d'outils innovants pour atteindre les jeunes avant les élections de 2011. Il s'agit notamment d'une chanson électorale, Enti Essout [Vous êtes la voix]. La chanson est devenue « l'hymne des

---

<sup>15</sup> Amina Lemrini *et al.*, *L'Éducation aux droits de l'Homme : Comprendre pour agir ensemble*, Guide de l'enseignant(e) pour l'éducation aux droits de l'homme dans l'espace francophone, Paris, Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme/Organisation internationale de la Francophonie, 2009, p. 50-55.

élections», avec plus de 100 000 téléchargements gratuits. DemocraTweet était un jeu d'éducation des électeurs visant à mobiliser les jeunes en partenariat avec la principale station de radio de Tunisie, Radio Mosaïque FM. Trois campagnes d'éducation des électeurs étaient centrées sur l'enregistrement, l'inscription tardive des électeurs et la mobilisation des électeurs. Selon le PNUD, la connaissance des jeunes sur le processus électoral a augmenté. D'ailleurs, cela pourrait expliquer en partie que le taux de participation ait été élevé.

### **Wallonie-Bruxelles\***

Dans l'objectif de préparer au mieux les élèves à la vie en société, en Fédération Wallonie-Bruxelles, tant le décret "Missions"<sup>16</sup> que le décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active soutiennent une vision large et transversale de l'éducation à la citoyenneté à l'école.

Le décret "missions » dans ses articles 6, 8 et 9 donne de façon tout à fait explicite à l'école le rôle d'éduquer «au respect de la personnalité et des convictions de chacun et à l'exercice de pratiques démocratiques de citoyenneté responsable» (art. 8). De plus, il affirme le rôle essentiel de la communauté éducative pour «amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle» (art. 6), à être «capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures» (art. 6).

Quant au décret «citoyenneté», adopté en 2007, il se décline en trois objectifs majeurs:

---

<sup>16</sup> Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

1. Apprendre la citoyenneté en mettant en place la création d'un document «Être et devenir citoyen» visant à l'acquisition de références pour la compréhension de la société civile et politique.
2. Développer la citoyenneté active en mettant en place des activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active.
3. Vivre la citoyenneté dans l'école, en tant qu'instance de socialisation et de formation des futurs citoyens.

La proposition de créer un cours de citoyenneté est inscrite dans la Déclaration politique gouvernementale 2014-2019. Ce cours appelé «cours de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté»<sup>17</sup> prévoit de développer :

1. Sur le plan de l'éducation philosophique et éthique :
  - a) la connaissance, dans une perspective historique et sociologique, des différents courants de pensée, philosophie et religion;
  - b) la capacité de développer un questionnement philosophique ou éthique, un discernement éthique, une pensée propre sur des questions de sens et/ou de société;
  - c) la capacité de respecter le pluralisme des convictions et des représentations, ainsi que de se décentrer pour écouter le point de vue d'autrui, tout en argumentant ses choix éthiques et philosophiques propres;
  - d) la capacité de gérer de manière non conflictuelle les tensions, les divergences et les conflits;
  - e) la participation à des débats, au sein de l'école ou à l'extérieur de celle-ci.
2. Sur le plan de l'éducation au fonctionnement démocratique:
  - a) la capacité de vivre ensemble de manière harmonieuse et respectueuse dans une société démocratique et interculturelle : de s'y insérer et de s'y impliquer activement ; la capacité de se développer comme citoyen, sujet de droits et de devoirs, solidaire, libre, autonome, tolérant et capable d'esprit critique via notamment le déploiement d'attitudes renforçant le sens collectif,

---

<sup>17</sup> Intitulé suggéré par le groupe de travail relatif à l'introduction d'un cours de philosophie et citoyenneté, doc. 150 (2014-2015) n°1

le sens de la responsabilité, le respect de l'autre et sa différence, le respect des règles, le dialogue, et la civilité;

b) la connaissance des sources, principes et fondements de la démocratie ;

c) la connaissance de notre démocratie : les normes et sources de droit, les droits fondamentaux des personnes, les différents pouvoirs, l'organisation de la démocratie ;

d) la formation aux dimensions politique, sociale, économique, environnementale et culturelle de la citoyenneté, tant sur le plan local que global;

e) la connaissance des grands enjeux et débats des sociétés contemporaines;

f) la connaissance de la communication et des différents moyens d'information et de développement de l'esprit et de l'analyse critique à leur égard;

g) la participation à des activités liées à la démocratie scolaire ou locale.

## **CONCLUSION**

Comme nous pouvons le constater, de nombreuses initiatives sont mises en œuvre un peu partout dans la Francophonie, dans le contexte scolaire ou dans nos parlements. Il y a là matière à réflexion et à inspiration, comme d'ailleurs dans ce que font d'autres organisations internationales ou regroupements d'États à cet égard. Les parlementaires de l'espace francophone doivent appuyer les bonnes pratiques en matière d'éducation civique. En nous engageant de façon adéquate, nous pouvons contribuer à faire des jeunes francophones des citoyens engagés, qui possèdent les ressources et les outils dont ils ont besoin pour devenir des agents de changement dans leur communauté et dans le monde.

Souhaitons-le, les échanges et réflexions sur cette thématique nous auront inspiré des idées porteuses pour une intégration accrue de l'éducation civique et citoyenne dans les cursus scolaires. En définissant un système commun de valeurs, nous pourrons plus facilement développer un modèle francophone pour l'éducation civique, à l'ère du numérique.

Je souhaite maintenant porter à votre attention le projet de résolution qui émane de ces constats.

Je vous remercie de votre attention.